

Troisième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique

Section A. Enquête au niveau national

La Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique (Recommandation de 2011) a été adoptée par la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO le 10 novembre 2011 (36 C/ résolution 41) et recommande aux États membres d'intégrer les politiques et les pratiques de conservation de l'environnement bâti dans les objectifs plus généraux du développement urbain, en ce qui concerne les valeurs et les traditions héritées de différents contextes culturels. Cet instrument normatif innovant appelle à mettre en avant la contribution de la conservation du patrimoine urbain au développement de villes et d'établissements humains culturellement dynamiques, économiquement prospères, socialement inclusifs et écologiquement durables.

La [Troisième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique](#) aura lieu en 2022. La consultation fournira au Secrétariat des données récentes sur les statistiques et les activités, les politiques et les bonnes pratiques aux niveaux national, régional et des villes.

- La section A de l'enquête vise à comprendre la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 au niveau national.
- Elle doit être remplie par les autorités nationales, comme la Commission nationale de l'UNESCO, le Point focal national pour le patrimoine mondial (ou une autre autorité nationale, ou un organisme de gouvernance qui peut répondre au niveau national (situation de l'ensemble du pays) avec des connaissances sur la préservation du patrimoine urbain, les paysages urbains historiques et/ou les processus urbains).
- Le questionnaire doit être soumis avant le **01 octobre 2022**.
- Avant de remplir le questionnaire ci-dessous, veuillez lire le document "Instructions" disponible à l'adresse web <https://whc.unesco.org/en/news/2431/>.
- Le "Glossaire" peut également être consulté pour une meilleure compréhension du questionnaire. Ce document est disponible sur <https://whc.unesco.org/en/news/2431/>.
- Toutes les informations concernant le processus sont également disponibles ici : <https://whc.unesco.org/en/news/2431/>.

Il y a 36 questions dans cette enquête.

COORDONNÉES DU RÉPONDANT

Pays : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Fonction professionnelle : _____

Service : _____

Institution : _____

Êtes-vous :

- Le point focal national de l'UNESCO pour le patrimoine mondial de ce pays
- Le représentant de la Commission nationale de l'UNESCO pour ce pays
- Autre

A1. GOUVERNANCE ET AMÉNAGEMENT

La Recommandation de 2011 souligne la nécessité de veiller à ce que des mesures et des cadres législatifs et institutionnels appropriés soient en place pour gérer efficacement tous les différents aspects du patrimoine urbain, au-delà des seules lois de protection des monuments. La conservation, l'aménagement et la prise de décisions doivent se concentrer sur la protection du patrimoine et sur la sauvegarde et le renforcement de la vitalité du territoire urbain historique afin d'avoir un impact positif sur la vie et les moyens de subsistance des populations locales. Le rôle essentiel du patrimoine urbain et de sa gestion devrait être systématiquement intégré dans l'urbanisme sur le long terme et dans la planification de la résilience (comme la réduction des risques de catastrophe, les plans d'action climatique et autres règlements).

Les questions suivantes portent sur les mécanismes de gouvernance mis en place pour protéger le patrimoine urbain et assurer la prospérité des territoires urbains historiques.

1.1 Veuillez énumérer toutes les lois, politiques et mesures qui existent dans votre pays, au niveau national, pour protéger le patrimoine urbain ou les territoires urbains historiques au-delà des lois nationales protégeant les monuments et les sites archéologiques :

**Veuillez laisser en blanc s'il n'existe aucune loi, politique ou mesure de ce type.*

	Nom de l'instrument	Date à laquelle l'instrument est entré en vigueur	Type d'instrument (par ex. loi ou politique)	Brève description (y compris les aspects couverts par l'instrument)	Entité chargée de la mise en œuvre (agence gouvernementale, par exemple)
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

1.2 Combien de territoires urbains historiques de votre pays sont classées / enregistrées / répertoriées / protégées ?

Limite fixée à 1,000 caractères.

1.3 Veuillez fournir des informations sur les territoires urbains historiques enregistrées / répertoriées / protégées de votre pays :

	Nom du territoire urbain historique	Type d'inscription/ protection (informations sur le niveau de gouvernement qui a inscrit / protégé le territoire urbain historique (par exemple national / régional / local))	Est-il inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ? (Répondre Oui ou Non)	Est-il inscrit sur la Liste indicative nationale ? (Répondre Oui ou Non)	Nom et coordonnées du responsable / point focal pour le territoire urbain historique
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

Le cas échéant, veuillez joindre une liste avec le plus grand nombre de détails que possible.

1.4 Parmi les mesures suivantes, lesquelles ont été mises en place pour assurer une protection adéquate des territoires urbains historiques ?

- Lois et règlements nationaux exigeant la réalisation d'évaluations d'impact (par exemple, historique / environnemental / social / autre) avant toute intervention ou projet d'aménagement urbain dans et autour des zones de protection du patrimoine
- Autres lois / règlements exigeant l'approbation des autorités du patrimoine avant toute intervention ou projet d'aménagement urbain dans et autour des zones de protection du patrimoine
- Dispositions légales dans le cadre des règlements / codes de construction nationaux pour les règlements de construction spéciaux à établir pour les territoires urbains historiques
- Dispositions légales dans le cadre des règlements / codes nationaux concernant les plans d'occupation des sols et de zonage pour permettre la création des règlements spéciaux pour les territoires urbains historiques
- Mécanisme de coordination intersectorielle au niveau national ou local pour l'aménagement urbain qui comprend des autorités du patrimoine / dispositions pour la protection du patrimoine
- Dispositions légales pour coordonner la gestion du patrimoine des territoires urbains historiques avec cadre paysager

Veillez ajouter tout commentaire, référence ou lien appuyant vos réponses :

1.5 Comment la protection du patrimoine urbain est-elle incluse dans les processus réguliers de planification spatiale au niveau national ainsi que dans l'élaboration de plans directeurs, de plans d'aménagement et développement urbains ou régionaux ?

Veillez fournir une explication et inclure tous les liens ou références pertinents. Limite fixée à 1,000 caractères.

1.6 Existe-t-il des politiques nationales visant à intégrer une approche fondée sur la culture dans l'aménagement urbain des territoires urbains historiques ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Oui, en lien avec les musées
- Oui, en lien avec les industries culturelles et créatives
- Oui, en lien avec les festivals et les événements culturels
- Oui, en lien avec le patrimoine culturel immatériel

- Oui, en lien avec les moyens de subsistance
- Oui, en lien avec les établissements d'enseignement
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

1.7 Tous les territoires urbains historiques de votre pays sont-ils tenus d'avoir des plans de gestion du patrimoine ou autres mécanismes de gestion officiels ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir une référence ou un lien :

1.8 Parmi les mesures suivantes, lesquelles ont été prises dans votre pays pour la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 ?

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Établissement d'une coopération internationale entre les autorités locales sur la Recommandation de 2011
- Mise en place d'une coopération nationale et régionale entre les autorités locales sur la Recommandation de 2011
- Mise en œuvre des *Indicateurs Culture|2030* de l'UNESCO¹
- Planification stratégique intersectorielle et élaboration d'une vision territoriale commune pour les villes et les établissements et tenant compte du patrimoine
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

¹ <https://whc.unesco.org/fr/culture2030indicators/>

1.9 Quels ont été les principaux défis pour la protection du patrimoine urbain dans votre pays face à la pandémie de la COVID-19 ? Quelles ont été les stratégies et les réponses apportées ?

Veillez fournir une explication et inclure tous les liens ou références pertinents. Limite fixée à 7000 caractères.

1.10 Y a-t-il des obstacles majeurs à la protection du patrimoine urbain dans votre pays (tels que des facteurs environnementaux, un conflit récent ou en cours, une instabilité politique ou économique, etc.)

Veillez fournir une explication et inclure tous les liens ou références pertinents. Limite fixée à 1000 caractères.

A2. PATRIMOINE URBAIN ET STRATIFICATION

La Recommandation de 2011 préconise une approche centrée sur le paysage permettant d'identifier, conserver et gérer les territoires urbains historiques dans leur contexte plus large, compte tenu des rapports entre les formes physiques, les caractéristiques naturelles, les valeurs sociales et culturelles et le contexte général. La Recommandation de 2011 met l'accent sur une approche encourageant l'étude des territoires urbains historiques comme étant composés de couches et souligne les relations entre patrimoine bâti, environnement naturel, y compris son contexte plus large, et les communautés locales, dont les monuments et le tissu urbain ordinaire qui les entourent, les plans d'eau, zones vertes, terres agricoles et collines autour du territoire urbain historique, ainsi que le patrimoine culturel immatériel et les connaissances et pratiques traditionnelles des communautés locales. Dans le cas des biens du patrimoine mondial, ils constituent avec la valeur universelle exceptionnelle (VUE) les attributs locaux du patrimoine urbain qui contribuent aux conditions d'intégrité. Dans le cas des autres territoires urbains historiques, ils constituent les attributs du patrimoine urbain qui doivent être protégés, promus et transmis aux générations futures.

Ces attributs du patrimoine urbain sont d'une importance capitale pour la gestion et le développement globaux des territoires urbains historiques. L'approche du paysage urbain historique préconise ainsi l'intégration de la conservation du patrimoine dans les plans et processus de développement urbain afin de gérer le changement dans les territoires urbains historiques, en déplaçant l'accent d'une approche de conservation axée sur les monuments vers le développement durable du tissu urbain dans son ensemble. Cette approche reconnaît que l'identification et la cartographie des couches des attributs du patrimoine urbain à différentes échelles, la conservation et la revitalisation des bâtiments historiques et la promotion de la vitalité des matériaux et des pratiques de construction traditionnels peuvent améliorer l'espace urbain et la qualité de vie des habitants.

Les questions suivantes portent sur la façon dont les couches du patrimoine urbain sont identifiées, reconnues et protégées dans les territoires urbains historiques.

2.1 Veuillez indiquer les attributs, propriétés et composants suivants qui font l'objet, dans les territoires urbains de votre pays, d'un inventaire, d'une cartographie ou d'une évaluation :

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Monuments
- Sites archéologiques
- Bâtiments historiques
- Zones et quartiers historiques
- Caractéristiques architecturales, dont façades et toits
- Hauteurs
- Volumes
- Éléments du patrimoine culturel immatériel
- Éléments du paysage naturel dans le contexte général
- Systèmes naturels, à plus grande échelle, exerçant une influence sur la ville (systèmes hydrauliques, par exemple)
- Espaces publics
- Formes, matériaux et techniques de construction traditionnels
- Activités économiques locales
- Marchés en plein air traditionnels
- Utilisations traditionnelles des structures et des espaces historiques
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)
- Les territoires urbains ne sont pas tenus d'inventorier, de cartographier ou d'évaluer leurs attributs, propriétés et composants historiques.

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

2.2 Quelles politiques, quels programmes et quelles orientations ont été mis en place dans votre pays pour la réutilisation adaptative des structures historiques et pour la régénération, la revitalisation et le réaménagement des territoires urbains historiques ?

Veillez fournir des détails / liens. Limite fixée à 1000 caractères.

2.3 Veuillez énumérer des exemples de réutilisation adaptative de structures historiques ainsi que de régénération / revitalisation / réaménagement des territoires urbains historiques. Veuillez inclure des références et des liens vers des documents et des pages Web.

Veillez fournir des détails / liens. Limite fixée à 1000 caractères.

2.4 Quelles politiques, quels règlements et quelles orientations ont été mis en place dans votre pays pour que l'intégration d'interventions contemporaines et de nouveaux développements dans les territoires urbains historiques puisse être compatible avec le patrimoine urbain ?

Veillez fournir des détails / liens. Limite fixée à 1000 caractères.

2.5 Parmi les mesures suivantes, lesquelles ont été mises en place dans votre pays pour sauvegarder les techniques et pratiques traditionnelles de construction, en particulier celles qui pourraient disparaître ou diminuer ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Un inventaire national des bâtiments, structures ou pratiques vernaculaires ou traditionnels
- Des lois, programmes, règlements ou politiques visant à soutenir les structures, pratiques ou bâtiments locaux traditionnels et vernaculaires
- Des règlements, programmes ou politiques visant à promouvoir l'utilisation des matériaux de construction locaux

Veillez fournir des détails / liens :

2.6 Les permis de construire des nouvelles constructions, de démolition ou de modification des structures existantes dans les territoires urbains historiques doivent-ils être examinés par les autorités du patrimoine ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails / liens :

2.7 En ce qui concerne les nouvelles constructions, les démolitions ou les modifications apportées aux structures existantes dans les territoires urbains historiques, veuillez indiquer les aspects où les autorités assurent la conformité avec les règlements de construction avant de délivrer les permis de construction :

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Utilisation des bâtiments et zonage
- Hauteurs des structures/nombre d'étages
- Formes des toits
- Volumes des structures
- Caractéristiques architecturales
- Matériaux de construction
- Couleurs
- Cours, jardins et espaces ouverts
- Façades comprenant des fenêtres, des balustrades et des lignes de toiture
- Façades sur rue en rez-de-chaussée
- Pavés
- Utilisations
- Formes structurelles
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

2.8 Comment la conservation et la gestion des éléments du patrimoine vivant sont-elles assurées dans les territoires urbains historiques ?

- Des inventaires des éléments du patrimoine culturel immatériel tels que la musique, la danse, les processions, les festivals, etc. sont préparés en consultation avec les communautés
- Des mesures législatives et réglementaires ont été mises en place pour la sauvegarde des éléments du patrimoine vivant

Veillez fournir des détails / liens :

A3. INCLUSION ET PARTICIPATION

La Recommandation de 2011 préconise une approche inclusive et centrée sur l'humain, pour une gestion du patrimoine urbain permettant l'accès de tous. En s'engageant auprès de diverses communautés locales et en tirant des enseignements de leurs histoires, traditions, valeurs, besoins et aspirations, l'approche de la Recommandation de 2011 encourage un dialogue interculturel contribuant à la paix et à la sécurité.

Une gestion urbaine durable implique de promouvoir des territoires urbains historiques significatifs et socialement inclusifs où les habitants sont les gardiens de leur propre patrimoine et sont habilités à refléter leurs histoires, traditions, valeurs, besoins et aspirations divers. Lorsque les communautés locales, les femmes, les peuples autochtones et les groupes vulnérables sont impliqués dans les processus du patrimoine urbain, les territoires urbains historiques peuvent devenir des espaces exprimant de multiples identités locales où la démocratie, la liberté et le dialogue sont renforcés. Les processus décisionnels participatifs impliquant l'ensemble des parties prenantes sont essentiels à la gestion durable des lieux historiques.

Les questions suivantes portent sur la manière dont l'ouverture et l'accessibilité aux territoires urbains historiques sont assurées et sur la façon dont l'engagement civique est encouragé.

3.1 Parmi les éléments suivants, veuillez indiquer ceux qui ont été mis en place dans votre pays pour assurer une approche de la gestion des territoires urbains historiques inclusive et centrée sur l'humain :

- Politiques, mesures ou orientations exigeant que les territoires urbains historiques cartographient et identifient les principales parties prenantes et communautés locales concernées
- Politiques, mesures ou orientations exigeant que les territoires urbains historiques cartographient et identifient les peuples autochtones et les groupes vulnérables concernés
- Espaces publics dans les territoires urbains historiques dont leur usage et où le déploiement d'activités sont ouverts à toutes les communautés
- Propriétés historiques et/ou espaces publics gérés par la communauté
- Participation de la société civile à la prise de décisions concernant l'utilisation et la rénovation d'immeubles ou les nouveaux développements dans la zone urbaine historique
- Politiques et mesures visant à promouvoir le logement abordable et la diversité des options de logement

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

3.2 Parmi les affirmations suivantes, veuillez indiquer celles qui s'appliquent à la gestion des territoires urbains historiques dans votre pays :

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Il existe des politiques et des mesures pour s'assurer que l'ensemble des parties prenantes sont consultées et participent aux processus de gestion et de prise de décisions clés concernant les territoires urbains historiques
- Il existe des politiques et des mesures visant à assurer une participation équilibrée des femmes à la gestion et aux principaux organes et processus décisionnels concernant les territoires urbains historiques
- Il existe des politiques et des mesures visant à assurer la contribution et la participation des peuples autochtones à la gestion et aux principaux organes et processus décisionnels concernant les territoires urbains historiques
- Il existe des politiques et des mesures pour s'assurer de la contribution et de la participation des groupes vulnérables aux principaux organes et processus décisionnels et de gestion concernant les territoires urbains historiques
- Il existe des politiques et des mesures pour s'assurer de la contribution et de la participation des diverses communautés locales aux principaux organes et processus décisionnels et de gestion concernant les territoires urbains historiques
- Les organisations non gouvernementales nationales et internationales compétentes (ONG et OIG) et les représentants des groupes de la société civile sont consultés et participent aux processus de planification et dans le développement et la diffusion d'outils et de bonnes pratiques.

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

A4. AVANTAGES ÉCONOMIQUES INCLUSIFS

La Recommandation de 2011 reconnaît la nécessité de la viabilité financière des efforts de conservation dans les territoires urbains historiques, y compris pour les nombreux bâtiments historiques privés. Elle encourage l'application de modèles et d'instruments financiers novateurs afin de permettre la conservation même des maisons ordinaires dans les territoires urbains historiques, reconnaissant ainsi la nécessité de protéger le patrimoine ayant une valeur et une signification locales. La Recommandation de 2011 souligne également le potentiel du patrimoine à promouvoir des formes durables de territoires urbains historiques inclusifs et équitables et à promouvoir des moyens de subsistance durables et diversifiés. Cela comprend des emplois productifs et décentés et des activités génératrices de revenus pour tous, y compris les femmes, les peuples autochtones et les groupes vulnérables.

Ces activités devraient être compatibles avec la conservation des attributs du patrimoine urbain des territoires urbains historiques. Un large éventail de professions traditionnelles et de pratiques artisanales, du textile au travail de la pierre, en passant par la maçonnerie, les récits, les formes traditionnelles de musique, la danse, les spécialités culinaires et l'agriculture urbaine, font partie des nombreux types d'activités économiques qui sont au cœur des territoires urbains historiques. Leur potentiel peut être exploité en soutenant les petites et micro-entreprises culturelles, y compris celles qui sont liées au tourisme durable. La mobilisation de modalités et d'instruments financiers novateurs pour la conservation durable du patrimoine urbain pourrait également inclure le développement de partenariats novateurs entre les secteurs public et privé, les régions et les parties prenantes.

Les questions suivantes portent sur l'application de modèles financiers novateurs et sur la façon dont les avantages économiques contribuent aux moyens de subsistance durables des communautés locales dans les territoires urbains historiques.

4.1 Quelles mesures parmi les suivantes ont été mises en place dans votre pays pour soutenir un développement urbain durable et la conservation des territoires urbains historiques ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Politiques, modalités ou instruments financiers visant à encourager et à soutenir la conservation du patrimoine dans les territoires urbains historiques (partenariats public-privé, par exemple)
- Politiques, incitations ou instruments financiers, y compris des avantages fiscaux, visant à encourager la conservation des bâtiments historiques privés
- Politiques ou mesures visant à s'assurer que les stratégies de régénération des territoires urbains historiques ne déplacent pas les communautés locales et assurent leur continuité au même endroit
- Politiques, mesures et orientations pour des pratiques touristiques durables qui profitent aux collectivités locales dans les territoires urbains historiques
- Politiques visant à fournir des logements abordables
- Politiques, mesures et orientations pour le développement économique local des territoires urbains historiques
- Politiques relatives au rétablissement et à la résilience face à la pandémie de la COVID-19, pertinentes pour les territoires urbains et la conservation du patrimoine

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

4.2 Quelles mesures parmi les suivantes ont été mises en place dans votre pays pour promouvoir la diversité des moyens de subsistance et des entrepreneurs culturels dans les territoires urbains historiques :

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Lois, politiques, mesures ou lignes directrices visant à promouvoir et à soutenir les petites entreprises et les entrepreneurs culturels dans les territoires urbains historiques
- Cartographie et inventaire réguliers des principales activités économiques et entreprises culturelles dans les territoires urbains historiques
- Mesures visant à soutenir la création d'emplois pour les communautés locales dans les territoires urbains historiques
- Mesures visant à soutenir des espaces de travail abordables dans les territoires urbains historiques
- Politiques ou mesures visant à soutenir les artisans dans les territoires urbains historiques (accès à de petits prêts et marchés, par exemple)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

A5. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE

La Recommandation de 2011 traite de la nécessité de mieux intégrer et encadrer les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans le plus large objectif du développement durable global. L'intégration de l'approche de la Recommandation de 2011 signifie l'intégration de stratégies et de pratiques en faveur du développement urbain durable, y compris la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau programme pour les villes au niveau local. Les politiques et mesures visant à renforcer la résilience et la durabilité du patrimoine ainsi que des communautés locales dans les territoires urbains historiques sont encouragées.

Les territoires urbains historiques, généralement construits à l'aide de matériaux de construction locaux pour répondre à la géographie et aux conditions climatiques locales, offrent des opportunités significatives de contribuer au développement durable et, en particulier, aux stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La réutilisation de bâtiments historiques, la promotion d'infrastructures écologiques vertes, le renforcement des liens historiques avec les plans d'eau et les espaces verts, l'introduction de sources d'énergie renouvelables, l'utilisation de matériaux et de techniques de construction locaux, le soutien des transports non motorisés et la reconnaissance et l'inclusion des connaissances traditionnelles comme élément central du renforcement de la résilience aux risques naturels et au changement climatique pourraient être des stratégies précieuses fondées sur le patrimoine.

Les questions suivantes portent sur la manière dont la durabilité écologique et l'action climatique sont intégrées dans la gestion des territoires urbains historiques.

5.1 Parmi les mesures suivantes, veuillez indiquer celles qui ont été prises dans votre pays :

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Mise en œuvre des *Indicateurs Culture|2030²* au niveau urbain
- Mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes (ONU-Habitat)
- Intégration des politiques internationales de conservation urbaine dans les efforts nationaux visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et, plus particulièrement, l'Objectif 11 et sa Cible 11.4³
- Mesures visant à mettre en œuvre la Recommandation de 2011 dans les territoires urbains historiques du pays

Veuillez fournir des détails / liens :

² <https://whc.unesco.org/fr/culture2030indicators/>.

³ <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal11>

5.2 Parmi les politiques et outils suivants, veuillez indiquer ceux qui sont utilisés pour promouvoir le développement durable dans les territoires urbains historiques :

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Politiques ou mesures visant à atténuer les effets du changement climatique sur les territoires urbains historiques
- Politiques ou mesures concernant les stratégies d'adaptation au changement climatique dans les territoires urbains historiques
- Plans nationaux ou régionaux de réduction des risques de catastrophe comprenant des mesures visant à protéger le patrimoine urbain
- Inclusion des territoires urbains historiques dans le Plan d'action climatique national ou régional
- Politiques et mesures visant à assurer la disponibilité d'espaces publics ouverts aux activités culturelles dans les territoires urbains historiques
- Politiques et mesures visant à protéger les espaces verts urbains et la végétation dans les territoires urbains historiques
- Politiques et mesures visant à promouvoir la réhabilitation et la réutilisation des anciens bâtiments, ainsi que la modernisation et la réutilisation des sites commerciaux ou industriels

Veuillez fournir des détails / liens :

5.3 Parmi les politiques et mesures suivantes, veuillez indiquer celles qui ont été mises en place en ce qui concerne les plans d'eau, dont les puits, les marais et les espaces verts à l'intérieur et autour des territoires urbains historiques :

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Politiques ou mesures exigeant leur identification, cartographie, documentation et surveillance régulière
- Politiques ou mesures concernant les stratégies d'atténuation et d'adaptation en réponse au changement climatique pour les plans d'eau et les espaces verts à l'intérieur et autour des territoires urbains historiques
- Dispositions visant à les protéger au niveau national, régional ou local.
- Dispositions visant à les intégrer dans les outils de planification et dans le plan de gestion du territoire urbain historique

Veuillez fournir des détails / liens :

5.4 Parmi les politiques et mesures suivantes, veuillez indiquer celles qui ont été mises en place pour promouvoir la durabilité écologique, la transition énergétique et l'action climatique dans les territoires urbains historiques :

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Politiques ou mesures visant à introduire des sources d'énergie renouvelables dans et autour des territoires urbains historiques
- Plans de recyclage et de réduction des déchets dans et autour des territoires urbains historiques
- Politiques ou mesures visant à assurer l'inclusion d'infrastructures vertes
- Politiques ou mesures visant à protéger les systèmes hydrauliques traditionnels, y compris les puits et les canaux souterrains
- Politiques ou mesures visant à promouvoir les techniques et matériaux de construction locaux
- Politiques ou mesures visant à promouvoir les transports non motorisés et les voies piétonnes
- Politiques ou mesures visant à promouvoir l'agriculture urbaine et autres stratégies de prise en compte de l'environnement dans les territoires urbains

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

A6. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES ET DES CAPACITÉS

Le développement de divers systèmes de connaissances et la promotion du renforcement des capacités sont essentiels pour favoriser la compréhension de l'approche de la Recommandation de 2011 et sa mise en œuvre. Les connaissances, les compétences et la recherche sur le patrimoine urbain devraient être activement développées et diffusées auprès des communautés cibles, des décideurs, des universitaires et des professionnels. Les technologies numériques devraient être mobilisées au premier chef pour les travaux de documentation et de transmission des valeurs patrimoniales, et les récits, portant notamment sur les connaissances, pratiques, performances et rituels traditionnels, doivent être utilisés pour transmettre, enrichir et améliorer les connaissances locales. Les outils mis en œuvre pour documenter numériquement le patrimoine urbain, de l'observation de la Terre aux relevés de drones, en passant par les systèmes d'information géographique (SIG), sont essentiels pour surveiller, analyser et partager des connaissances sur le patrimoine urbain. Les jeunes devraient, en tant que bénéficiaires de telles initiatives, en être les cibles privilégiées. L'interprétation du patrimoine urbain est un moyen important de partager et de transmettre les connaissances, et la multiplicité des interprétations devrait être encouragée dans le but de promouvoir le dialogue dans les diverses communautés.

Les questions suivantes portent sur la manière dont les connaissances, les compétences et les capacités liées à l'approche de la Recommandation de 2011 sont promues au niveau national.

6.1 Parmi les mesures suivantes, veuillez indiquer celles qui ont été prises dans votre pays pour développer les connaissances et soutenir le renforcement des capacités liées à la Recommandation de 2011 :

(Limite fixée à 1,000 caractères par réponse)

- Traduction de la Recommandation de 2011 dans la ou les langues nationales [autres que les langues officielles des Nations Unies, arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol]

Veuillez fournir des détails / liens :

- Recherches sur l'approche ou la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 déployées par des établissements universitaires ou autres instituts de recherche de votre pays

Veuillez fournir des détails / liens :

- Cours, programmes ou activités de formation sur la Recommandation de 2011 ou la gestion du patrimoine urbain déployés dans votre pays au cours des 3 dernières années

Veuillez fournir des détails / liens :

- Cours, programmes ou activités déployés dans votre pays pour encourager la participation des jeunes à la protection des territoires urbains historiques

Veuillez fournir des détails / liens :

- Élaboration et diffusion d'outils spécialement adaptés au contexte régional / national pour la mise en œuvre de l'approche de la Recommandation de 2011

Veillez fournir des détails / liens :

|

- Élaboration et/ou diffusion d'un manuel ou d'un guide pour faciliter la compréhension et la participation du public à l'approche de la Recommandation de 2011

Veillez fournir des détails / liens :

- Diffusion des meilleures pratiques internationales sur la Recommandation de 2011

Veillez fournir des détails / liens :

6.2 Parmi les outils numériques suivants, veuillez indiquer ceux qui ont été utilisés dans les territoires urbains historiques de votre pays :

- Narration numérique autour du patrimoine urbain
- Documentation et archivage des connaissances, pratiques, techniques ou rituels traditionnels
- Documentation et enseignement/formation sur les connaissances et pratiques locales
- Relevés SIG des territoires urbains historiques
- Relevés de drones
- Observation de la Terre et imagerie satellite
- Relevés aériens
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

6.3 Quels outils numériques ont été utilisés pour mobiliser et former les jeunes à la conservation des territoires urbains historiques de votre pays ?

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses. Limite fixée à 2000 caractères :

6.4 Parmi les plates-formes / activités suivantes, auxquelles avez-vous participé dans le contexte de la gestion du patrimoine urbain ?

- Participation à des événements liés au 10e anniversaire de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique de l'UNESCO⁴
- Adhésion à l'Appel à l'action de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique⁵ afin de sensibiliser la population à la Recommandation de 2011
- Consultation de la plate-forme « Canopée du patrimoine mondial »⁶ pour obtenir des orientations ou de l'inspiration pour des activités urbaines durables au niveau local
- Participation aux Dialogues des villes du patrimoine mondial⁷
- Abonnement aux Cahiers urbains du Programme des villes du patrimoine mondial⁸ (si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez vous abonner via ce [lien](#))
- Contribution avec des pratiques/ projets aux Cahiers urbains du Programme des villes du patrimoine mondial⁹

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

⁴ <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1596/>

⁵ <https://survey.unesco.org/3/index.php?r=survey/index&sid=966989&lang=fr>

⁶ <https://whc.unesco.org/fr/canopee/>

⁷ <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1619/>

⁸ <https://whc.unesco.org/fr/villes/>

⁹ <https://whc.unesco.org/fr/villes/>